

Ce dimanche pluvieux du mois d'avril, mon voisin est mort. Nos vies sur Saint-Vincent étaient intimement liées depuis 14 ans. Nous avons construit nos maisons à quelques mois d'intervalle, vu grandir nos enfants à quelques mètres l'un de l'autre. Franck était plus qu'un voisin mais si je dis « voisin » c'est parce qu'à chaque fois que nous nous croisions, il me demandait immanquablement « Comment vas-tu voisin ? » Et nous nous mettions à parler de nos vies et souvent du plaisir que nous avions à vivre ici à Saint-Vincent.

Un bon voisin, c'est comme un phare, c'est une présence rassurante qui rythme nos quotidiens.

Ce matin pluvieux du mois d'avril, un peu avant 11 heures, mon ami Franck a décidé d'aller courir. C'était un bon coureur. Mais Franck n'est jamais rentré. Sa vie s'est arrêtée non loin du chemin de Tarnié, sous des pins qui bordent une piste forestière et ce, malgré les premiers soins prodigués par deux vététistes, croisés quelques secondes plus tôt et les sapeurs-pompiers d'Assas arrivés rapidement sur les lieux.

Je suis sûr que Franck n'est pas tombé, ni que ses genoux ont vacillé sous le poids de son corps. Je crois que son dernier souffle fut non pas une expiration mais une profonde inspiration. Son dernier pas fut le pas le plus léger qu'il lui ait été donné d'accomplir dans sa vie. Sans doute Franck en a été surpris comme ces enfants dont le fil de la baudruche glisse entre leurs mains et qui regardent étonnés leur ballon s'envoler dans les airs.

Nos vies sont pareilles à ces fils ténus et fragiles. C'est pourquoi nous devons savoir profiter les uns des autres, encore plus aujourd'hui ou la pandémie voudrait nous empêcher de vivre.

Vivons, protégeons nous et sourions à la vie.

Le mercredi 17 Mars 2021 fera date dans les annales du village. Emmenés par Frédéric Caussil, Maire, plusieurs adjoints, conseillers, ou membres du personnel de Mairie se sont rendus chez Paul Martinez, qui fêtait ce jour-là ses cent ans! Le fait est assez rare pour être souligné. C'est un centenaire un peu "secoué" par son rappel de vaccin Covid qui a accueilli, avec son épouse (depuis 61 ans), la petite troupe. Mr le Maire a prononcé un bref discours avant d'offrir les clefs du village à Paul (que certains boulistes appellent "Don Pablo", respectueusement). Dans son intervention, Mr Caussil a rappelé les origines des clefs données à ceux que la population voulait honorer, signe de confiance. Il a rappelé ce rôle de phare que Paul Martinez tient dans le village qu'il connaît et parcourt depuis si longtemps, ne ratant jamais une occasion de "papoter" avec un(e) habitant(e), toujours prêt à offrir ses services pour tailler oliviers, vignes ou rosiers. Tout le monde connaît cet infatigable travailleur qui déambule dans le village à petits pas. partageant volontiers conseils et potins. Mais l'émotion a été vraiment trop forte, et Paul Martinez n'a pu retenir une larme, qui fut un peu "contagieuse", à en juger par l'émotion d'Annie Sauvaire, qui le connaît depuis si longtemps, et qui s'est remémoré un flot de souvenirs.

La petite délégation a ensuite laissé le centenaire se reposer un peu, lui qui doit souffler en famille les cent bougies d'un gâteau.

Souhaitons le revoir déambuler dans le village de nouveau, de longues années.

Les photos sont de Fanny Bouys (élue), Bruno Pallarès (1er Adjoint) et du petit-fils de Paul Martinez qui a rédigé un petit fascicule retraçant l'histoire de son "Papi".







# Une session entièrement consacrée à l'explicitation des valeurs et des visions portées par le Conseil municipal

Le 6 avril dernier, l'équipe au complet du Conseil municipal s'est réunie de 17 h 30 à 21 h pour expliciter collectivement les valeurs et les visions sur lesquelles elle s'accorde. Il nous semblait pertinent, environ une année après l'élaboration de notre projet électoral et nos prises de fonction respectives, de clarifier ce à quoi nous étions attachés.

Nous nous reconnaissons comme fortement soudés, animés de l'envie de donner de soi et de bien faire, engagés au service de l'intérêt collectif de notre commune, et portés par des valeurs et une vision de l'avenir de notre village qu'il nous restait toutefois à préciser davantage.

Comme toute structure, une municipale n'échappe pas au principe général selon lequel un collectif sait toujours ce sur QUOI il travaille, n'est pas toujours vraiment conscient de ce COMMENT il travaille, et surtout, élude très souvent ce POURQUOI il intervient. La phase préliminaire clarification des valeurs et de la vision qui sous-tendent ce collectif est, de fait, rarement envisagée.

Cet exercice relevant de l'auto-évaluation de groupe a été animé par l'une d'entre nous (Valère Cacheux), familiarisée à la « démarche appréciative » qui consiste à fonder tout projet et toute perspective sur ce qui se révèle positif et fonctionne, plutôt que sur ce qui est négatif et ne fonctionne pas.

Après un échange de nos expériences concrètes, nous avons travaillé sur l'explicitation de nos valeurs et de nos visions communes auxquelles nous attachons nos projets d'action, et selon lesquelles nous envisageons le devenir de notre commune.

Convivialité, réactivité, solidarité, utilité, efficacité, transversalité, communication, transparence, bienveillance... Telles sont quelques-unes des principales valeurs qui, avons-nous réalisé, nous animent le plus.

Un tel cadre nous permettra de poursuivre le travail en cours de rédaction d'une charte municipale permettant d'accorder notre mode de fonctionnement à un tel système de valeurs. Nous prévoyons de nous y référer selon une fréquence semestrielle afin de nous assurer que nos actions ne s'écartent pas de ce référentiel commun.

Plus largement, l'exercice conduit le 6 avril nous a confirmé les vertus de « l'intelligence collective », qui ne saurait elle-même se manifester sans le respect d'une méthodologie appropriée, afin d'être efficaces dans notre travail au service du village.

L'équipe du Conseil municipal

# Et si nous regardions les choses sous un autre angle ?



# TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Les travaux du nouvel atelier technique sont bien entamés et devraient se terminer cet été.







Poubelles, Peinture, Distributeurs De Sacs Plastique Pour Déjections Canines
Installés dans des endroits stratégiques















Un petit « coup de jeune » a redonné un air pimpant à différentes installations







## TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques, de télécommunication, d'éclairage public et de « la fibre » avancent bien.





Le nouveau lotissement (privé) avance aussi



Le village va prendre un nouveau visage dans les mois qui viennent, l'équipe municipale travaille d'ores et déjà sur les infrastructures susceptibles d'être impactées : école, sports, loisirs, transports...

## **UN SERVICE MUNICIPAL**

La location (avec chauffeur) du camion de la commune est possible selon certaines modalités énoncées sur le document ci-après tenant lieu de bon de commande.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT



#### DEMANDE D'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES

La demande d'intervention des services techniques doit être programmée à la Mairie 2 à 3 jours avant

La date d'intervention (hors week-end et jours fériés).

Le tarif est de 48,00 € de l'heure. Toute heure commencée est due.

Après l'intervention, le demandeur recevra un titre de recettes émis par la collectivité et dont le recouvrement sera effectué par le Percepteur des Matelles.

NOM – PRENOM :							
ADRESSE :							
Numéro de Téléphone :							
sollicite l'intervention des services techniques pour la journée du							
pour   Enlèvement encombrants   Déchets v	verts 🗆 Autres, précisez :						
Date : Signature du demandeur							
Horaire d'arrivée de l'agent :							
Horaire de départ et/ou fin d'intervention des agents :							
Signatures pour validation des écritures							
L'agent communal (nom + signature)	Le demandeur (nom + signature)						

les Ecoles ♦ 34730 ST VINCENT DE BARBEYRARGUES ♦ Tél. 04-67-59-71-15



## DU NOUVEAU A LA CANTINE SCOLAIRE POUR SEPTEMBRE

#### Cantine scolaire: Du bio, du fait maison, du local!

Dès la prochaine rentrée scolaire, nos petits Vincenots vont pouvoir bénéficier lors de leurs déjeuners à la cantine, de repas bios et « faits maison » !

En effet, le projet municipal était de pouvoir mettre en place dès septembre 2021 une nouvelle restauration scolaire afin d'améliorer la qualité des repas proposés en matière de goût, de santé et d'environnement et de ce fait de proposer aux enfants des repas plus sains.

C'est chose faite! La commission scolaire a défini un cahier des charges très précis avec au menu du bio à 50% minimum, des produits de saison et locaux en circuit court et surtout du « fait maison » avec également une politique de réinsertion sociale. Un marché de gré à gré a donc été lancé et trois prestataires ont été consultés: Sud Est Traiteur, API Restauration, Passe Muraille.

C'est la société **Passe Muraille** qui a été retenue par la commission scolaire et validée par le conseil municipal en date du 12/04/21. En effet, cette dernière répondait le plus fidèlement au cahier des charges fixé avec des produits bios et de saison cuisinés « maison », une vraie proximité avec les producteurs locaux et une forte dimension sociale. En proposant des repas ayant un coût de 4,10€ (fournis et livrés), s'ajoutent alors les frais de fonctionnement (fluide, personnel, assurance....), et le tarif initialement payé par les parents sera modifié conformément à la proposition faite lors du sondage, selon le quotient familial par tranche de revenus (voir grille ci-dessous). Ces tarifs seront applicables à compter du **1/09/2021**.

La commune prendra à sa charge la location de fours spéciaux, mais aussi l'entretien des locaux et de la vaisselle avec des produits bios.

Une période de deux ans « d'observation » a été décidée pour statuer sur la poursuite du projet et les modalités de modifications utiles ou pas.

	Tarif résident			Tarif non-résident		
Quotient familial par tranche	Prix actuel	Augmentation tarifaire liée au projet bio	Prix du repas bio*	Prix actuel	Augmentation tarifaire liée au projet bio	Prix du repas bio*
Q1 : - 500 €	4,57€	0,00€	4,57€	4,94€	0,00€	4,94 €
Q2 : de 501 € à 800 €	4,57€	0,25€	4,82€	4,94€	0,25€	5,19€
Q3 : de 801€à 1000€	4,57€	0,55€	5,12€	4,94€	0,55€	5,49€
Q4: de 1001€à1300€	4,57€	0,90€	5,47€	4,94€	0,90€	5,84€
Q5:+de 1 301€	4,57€	1,20€	5,77€	4,94€	1,20€	6,14 €
* Tarifs applicables à la rentrée	de sentembre 2021					







Chaque jeudi, sur l'esplanade de St Vincent, se tient le « marché du jeudi ».

Adapté à l'échelle du village, il propose le nécessaire : pain bio, fruits et légumes bio, fromages, vins du cru, acras et plats antillais de Lolo, cuisine familiale ou asiatique de « Pic St Food » (présente une semaine sur deux), l'épicerie ambulante proposant fruits secs en vrac, savons, épices (en alternance avec « Pic St Food »), les délicieux biscuits de Nath, une fleuriste et ses compositions de plantes grasses, et même un réparateur de vélos.

Ce petit marché devient un lieu de retrouvailles dans cette période de pandémie, en respectant bien sûr les gestes barrières.

Bientôt des animations musicales, dès que les autorités le permettront.



# INFO FLASH, c'est quoi?

Comme vous l'avez (sans doute) vu, une banderole a été tendue sur le rond-point, annonçant l'appli' INFO-FLASH. Vous allez aussi trouver dans votre boîte aux lettres (ou avez déjà reçu) un tract explicatif concernant cette application.

#### Vous:

- Vous pouvez la télécharger sur vos téléphones, ordinateurs, tablettes. Le site de téléchargement est indiqué.
- Suivez le tutoriel proposé par l'appli'.
- Sélectionnez les villages dont vous souhaitez recevoir des infos (pas forcément que des villages environnants).
- Sélectionnez le type d'info que vous voulez recevoir.
- Vous pourrez créer des « alertes » si vous êtes témoin d'un fait grave (accident, battue, chute d'un arbre, problème divers). Les modérateurs (4 à la mairie) publieront (ou pas) le message, qui sera alors notifié à tous ceux qui ont téléchargé l'appli et enregistré St Vincent en « Favoris ».

#### Nous:

- Souhaitons vous voir nombreux à télécharger cette application
- Nous engageons à ne pas « inonder » la population de messages inutiles, mais à utiliser les alertes à bon escient, et relayer les messages concernant des événements vraiment importants, ne pouvant pas être publiés dans le bulletin ou sur le site dans un délai raisonnable (vernissage, événementiel divers...)
- Restons à votre écoute pour toute remarque constructive,
- Serons à votre disposition pour vous aider dans votre découverte de l'appli **si besoin est**. Sur rendez-vous pris par téléphone le matin en mairie.

## **BONNE DECOUVERTE!**









# **ENVIRONNEMENT**

# Le point sur la gestion des déchets dans la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Une baisse du tonnage d'ordures ménagères incinérées a été observée en 2020, malgré l'augmentation de la population. C'est un point très positif.

L'habitude du tri sélectif des bouteilles en verre continue également à s'étendre puisque la collecte de ce type de déchet dans les containers prévus à cette fin a augmenté de 13 % en 2020. La collecte de papier a elle-même progressé de 98 % en 2020 alors que la consommation de magazines, revues et tracts publicitaires est plutôt à la baisse au niveau national.

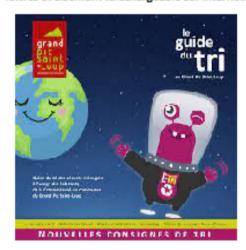
Mais des progrès restent à entreprendre.

Parallèlement en effet, le taux de refus de tri relevant des bacs jaunes est passé de 15,6 % en 2019 à 22,3 % en 2020. D'une part, des masques, des jouets en plastique et des vêtements y sont déposés alors qu'ils doivent être réservés aux bacs verts. D'autre part, les



déchets triables enfermés dans des sacs noirs sont retenus par le trieur optique comme devant être incinérés, car a priori considérés comme non triables. Leur recyclage, a fortiori, ne peut être assuré.

Les données satisfaisantes recueillies en 2020 confirment néanmoins que le changement d'habitude dans l'affectation domestique des déchets exige un peu de temps, mais finit par s'installer, en produisant alors des effets très positifs. Nous recommandons aux habitants de se référer au Guide du tri en Grand Pic Saint Loup distribué l'an passé dans les boîtes à lettres et aisément téléchargeable sur internet.



En outre, les innovations se multiplient au sein des communes du Grand Pic Saint-Loup. Notre commune est déjà familière de la manifestation Troque Tes Trucs et le 16 septembre dernier, une animation a été assurée par l'association Zéro-Déchets. Sur d'autres communes, des collectes sont organisées en faveur de l'association Emmaüs (ex: Saint-Bauzille-de-Montmel) et des composteurs collectifs sont mis en place (ex: Assas, Saint Martin de Londres, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Bauzille de Montmel). Une telle initiative avait été assurée dans notre commune, à proximité de l'école, lors du précédent mandat. Elle n'a cependant pas été maintenue en raison du dépôt récurrent de déchets impropres au compostage. Il ne faut cependant pas écarter l'idée de la réactiver à l'avenir, lorsque tous les signaux dans le sens du tri sélectif dans notre village seront au... vert.

Jacques Tassin
Commission environnement

# **ENVIRONNEMENT**

# Vers une sylviculture du pin d'Alep dans notre commune à la faveur des mécanismes financiers compensant les émissions de carbone ?

Dans l'Hérault, le pin d'Alep recouvre environ 12 000 ha. Ces boisements, souvent jeunes car résultant de la déprise agricole, font encore très peu l'objet d'une sylviculture. Pourtant, le bois de cette même essence forestière, une espèce très rustique et remarquablement adaptée à la sécheresse, n'est pas inintéressant et recueille l'attention de la société FIBOIS Aquitaine, dont une antenne est abritée à Prades-le-Lez.

Or, depuis 2015, les mécanismes de compensation des émissions de carbone, promus par le Ministère de la Transition Ecologique, tentent d'opérer à l'échelle locale plutôt qu'internationale. Si de telles compensations ne sont pas obligatoires pour les entreprises, celles qui comptent plus de 500 employés sont tenues de chiffrer leur émanation annuelle de carbone. De là à bénéficier d'un label bas carbone, il n'y a qu'un pas que franchissent de plus en plus de sociétés.



C'est à ce titre que le 5 mars dernier, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) organisait une visite d'un petit massif de pins d'Alep de 70 ha, situé non pas sur notre commune mais sur le Domaine de Valmont, à Saint-Gély-du-Fesc.

Testée sous forme de chantier pilote et établie sous l'encadrement du CNPF, une méthode de conversion de taillis naturels de pins en jeunes futaies y est en cours de validation auprès du Ministère. Si c'est le cas, l'ONF, qui régit notre patrimoine forestier communal, pourra à son tour la faire valoir.



La méthode est prometteuse. Le pin dAlep réagit en effet très bien à des éclaircies conduites au jeune âge. La conversion ainsi opérée permet d'accroître la quantité de carbone stockée par les pins. Si cette quantité reste assez faible (70 t/ha de C après 70 ans), elle n'en reste pas moins très intéressante pour qui dispose de grandes surfaces...

Précisément, notre commune demeure essentiellement forestière. Sur les 280 ha qu'elle recouvre, 150 sont des espaces forestiers, majoritairement peuplés de pins d'Alep. Mais cela n'est pas sans danger. La carte des aléas établie en 2004 par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) classait 60 % de la surface de notre commune comme étant exposée à un aléa d'incendie très élevé.

La perspective d'une valorisation du pin d'Alep par la sylviculture, conduite à la faveur de ces mécanismes de compensation des émissions de carbone, et orientée vers une facilitation de la reprise progressive des chênes verts, pourrait constituer une réponse pertinente à un tel aléa. En créant des discontinuités, en diminuant la densité moyenne des arbres, l'inflammabilité de ces formations de pins d'Alep pourrait alors être réduite. Une affaire à suivre de très près.

> Jacques Tassin Commission environnement

# **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### Des nouvelles de la zone du Patus.

La commune de Saint Vincent a la chance d'avoir une Zone d'Activités, ce qui crée des emplois et participe à la dynamique économique locale. C'est aussi une lourde responsabilité puisqu'il s'agit de veiller à ce que les entreprises présentes sur la zone du Patus respectent l'environnement exceptionnel dans lequel elles sont implantées et qui est un bien commun. C'est pourquoi l'équipe municipale s'est donné pour objectif de veiller à un développement harmonieux des activités de cette zone, qu'elles soient le fait d'entreprises situées sur des terrains privés (comme l'ancienne carrière) ou des terrains communaux. Dans tous les cas, la commune a un droit de regard qu'on peut considérer comme un devoir envers les générations futures. C'est dans cette perspective que nous suivons de près la procédure engagée par l'entreprise MMR pour obtenir une autorisation préfectorale nécessaire à la poursuite de son activité soumise à enregistrement au titre des installations classées. Nous avons reçu plusieurs fois le gérant de cette entreprise qui s'est engagé à tout mettre en œuvre pour améliorer l'impact paysager de ses installations par un ambitieux programme de plantation ainsi que par une maitrise accrue des stocks. Il a obtenu une aide financière de l'ADEME pour fournir un granulat de qualité ce qui l'engage et l'oblige au respect de critères environnementaux. C'est également dans cette perspective que nous restons vigilants face aux activités de recyclage et de stockage de sable et granulats de l'entreprise BIOCAMA qui se développent par ailleurs dans l'ex carrière ; l'ensemble étant situé à proximité de la source de la Fleurette. Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer sensiblement la compatibilité de ces activités dans l'environnement immédiat de notre village et dans celui de nos voisins (Prades le Lez, Domaine de Restinclières), et c'est l'une de nos priorités.

S.B. pour la commission « Développement Economique ».

Photo N°1 : A l'entrée du site de l'entreprise MMR (photo prise le 8/04/21)

Photo N°2 : Depuis la route de St Mathieu, l'entreprise MMR en activité (photo prise le 8/04/21)

Photo N°3 : Ex carrière (photo prise le 8/04/21)





1

# **IA COMMUNE EN VERT**

# Mieux gérer les arbres de l'espace communal

Lors du dernier trimestre 2020, certains arbres du village ont été abattus par les agents techniques Joël et Damien ou par une entreprise.

Si l'abattage d'un arbre n'est jamais souhaité, il reste parfois nécessaire de s'y résoudre. Les sujets abattus à proximité des écoles, du boulodrome et de l'avenue des Cévennes, présentaient pour la plupart des signes de dépérissement avancé. La forte présence de bois mort mettait en question la vitalité des sujets considérés, mais aussi leur stabilité. Pour des raisons de sécurité, il n'était pas envisageable de courir le risque d'une chute de tout ou partie de chacun de ces arbres dans les espaces fréquentés du village.

Dans cette optique de gestion et afin de pérenniser nos arbres communaux, une réflexion a été menée pour assurer l'entretien des arbres du boulodrome et celui du grand frêne situé rue des écoles, face au puits. Dans les mois à venir, ces arbres seront entretenus par des élagueurs professionnels qui procèderont à une éclaircie des houppiers et à l'enlèvement du bois mort. Une attention toute particulière sera apportée au grand frêne. Celui-ci fera l'objet d'un diagnostic physiologique et mécanique préalable, qui

permettra de mieux connaître son état sanitaire. Puis une taille adaptée à la physionomie de cet arbre sera ensuite assurée. Ce frêne a subi par le passé des tailles



sévères et néfastes qui ont perturbé sa croissance. De nombreux rejets sont apparus à la périphérie des plaies de taille, qui se sont elles-mêmes révélées favorables à l'installation de champignons altérant le bois, parfois même en profondeur.

Aucune taille ne stimule jamais la vitalité d'un arbre. Elle est toujours un traumatisme. Si elle donne souvent lieu à l'apparition de pousses surnuméraires, il ne s'agit là que d'un faux air de jeunesse occultant, en réalité, un affaiblissement général et un vieillissement précipité. Les tailles sévères accentuent la vulnérabilité des arbres sur lesquels elles sont

pratiquées. Pour notre raisons, équipe municipale souhaite gérer le patrimoine arboré par tailles raisonnées des dites douces, aptes à préserver l'esthétique et la santé naturelle des arbres, mais aussi accroître leur longévité.



Paul Nougaret

# LA COMMUNE EN VERT

# Un lieu pour le jardin partagé de St Vincent

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous avons présenté les résultats relatifs au questionnaire destiné à recueillir vos avis sur la création d'un jardin partagé dans notre commune.

Le fort intérêt (plus de 83 % des réponses) pour la mise en place d'un tel lieu de

Aujourd'hui, il convient donc de co-construire un lieu de vie basé sur la convivialité et le vivre ensemble. C'est pourquoi il semble intéressant de mobiliser Vincenots et Vincenottes pour poser les bases de ce jardin, préciser davantage les attentes, les objectifs et les enjeux, et clarifier le design, la gestion et le bon fonctionnement de ce jardin.



convivialité a donné le feu vert au groupe de travail chargé de rechercher et d'étudier un lieu pouvant concrétiser la mise en place de ce jardin partagé.

Le choix du groupe de travail associé à celui de l'équipe municipale s'est porté sur les paliers enherbés longeant les escaliers qui mènent, depuis l'esplanade, à la cour de la Salle Eugénie Dubois.

Cet espace, composé de sept paliers, recouvre une surface avoisinant les 100 m². Certes restreint au regard des jardins partagés que l'on peut voir ailleurs, ce lieu permet toutefois de démarrer prudemment et d'évaluer l'intérêt réel de la population pour ce jardin dont le désir de partage social avait été fortement exprimé dans les réponses apportées au questionnaire.

Nous envisageons ainsi de vous rencontrer, le **jeudi 6 mai**, lors du marché, afin de découvrir le site et l'appréhender de plus près.

L'équipe Jardin partagé



# JOURNÉE NATURE BALADE BOTANIQUE, CUISINE SAUVAGE ET JARDINAGE ÉCOLOGIQUE

Mercredi 5 Mai de 10h00 à 16h00

# Programme:

10h00 - 11h45 Balade botanique

11h45 - 12h30 Cuisine sauvage (Pesto et salade)

12h30 - 14h00 Repas partagé

14h00 - 16h00 Jardinage écologique

Chez Cultivons à ASSAS

Prix Matin + cuisine sauvage : 17 euros

Prix Après-midi: 15 euros

Possibilité de s'inscrire aux activités du matin ou de l'après-midi indépendamment. Nombre de places limité.



# **COUP DE POUCE**

# Cette rubrique est dédiée aux habitants se lançant dans une activité, ou désireux de se faire connaître ...

Paul Nougaret a récemment lancé son activité « **CULTIVONS** » qui vise à la création et l'animation de jardins potagers associée à du conseil en gestion écologique des espaces verts.

Paul accompagne particuliers, collectivités, entreprises, acteurs de l'habitat, établissements scolaires, dans la diversification et la transformation de leurs espaces verts afin de :

- o Permettre à différents publics de cultiver de façon saine et simple les aliments qu'ils aiment ;
- Sensibiliser le plus grand nombre à la nature, aux enjeux de l'alimentation, de la production agricole;
- o Contribuer au bien vivre ensemble et à la convivialité d'espaces de vie ;
- Construire des projets par des processus participatifs, à travers l'information et la mobilisation de personnes motivées.

Il propose également, sur sa parcelle située à Assas, des ateliers basés sur les principes de la permaculture et du jardinage écologique. Différents thèmes sont abordés tels que les semis, la question de l'eau, des sols, du paillage, de la biodiversité.

Vous pouvez déjà noter dans vos agendas que la journée du mercredi 5 mai se consacrera à la thématique plantes sauvages et de l'écologie. Au programme : balade botanique, cuisine sauvage et jardinage écologique.

Pour toute inscription et renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Paul au 06 20 95 46 42

ou par mail à cultivons.pn@gmail.com



# **COUP DE POUCE bis**

# **CULTIVONS**

CRÉATION ET ANIMATION DE JARDINS POTAGERS
CONSEIL EN GESTION ÉCOLOGIQUE

# UN JARDIN NOURRICIER ET ÉCOLOGIQUE ÇA VOUS TENTE ?

De la plante aromatique à l'arbre fruitier, Cultivons vous accompagne dans la diversification et la transformation de votre jardin afin de cultiver de façon saine et simple les aliments que vous aimez!

## SERVICES

Conseil et analyse du jardin Aménagement

(création de l'espace et mise en place des cultures)

## **Entretien**

(soins, récolte, arrosage, désherbage)

Ateliers autour du jardinage au naturel





Paul Nougaret 06 20 95 46 42 cultivons.pn@gmail.com Facebook.com/Cultivons



# LA PAELLA ANDALOUSE (à emporter) REVIENT!

Dès ce Vendredi 23 Avril, devant la mairie.

Mise en place 16h, « click and collect » dès 18h

<u>Privilégiez les commandes pour éviter les</u>

rassemblements

**RESERVATIONS AU 06 15 09 43 46** 

# Vie municipale, conseil municipal

#### Compte Rendu du Conseil Municipal du 1er mars 2021

Les comptes-rendus sont mis en ligne en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous réserve d'approbation du prochain conseil municipal.

Ouverture de séance à 18h

Présents: Mr Frédéric CAUSSIL, Mr Bruno PALLARES, Mr Antoine SAUVAIRE, Mr Michel PRONOST, Mme Christine CREPON, Mme Annie SAUVAIRE, Mr Paul NOUGARET, Mr Jean-Christophe DUPOUX, Mme Fanny BOUYS, Mme Valère CACHEUX, Mi Michel GARCIA, Mr Jacques TASSIN.

Sont absents – excusés : Lucie GOT (procuration donnée à F. CAUSSIL), Sophie Bazin (procuration donnée à Michel GARCIA), Aline CHAMPSAUR.

Mme COUDOUGNAC, secrétaire de mairie, est présente

Secrétaire de séance : Paul NOUGARET

Compte tenu des circonstances imposées, par la présence du virus, le Huis Clos est au vote. Approuvé à l'unanimité

Au préalable, Monsieur le Maire, ajoute deux points à l'ordre du jour :

- devis d'élagage
- tranchée lotissement du petit bois

<u>Point n°1</u>:compte-rendu approuvé à l'unanimité après une remarque de Michel Garcia, concernant la non parution du secrétaire de séance dans le dernier CR. Egalement Michel Garcia apporte une remarque de Sophie Bazin (excusée) qui demande à ce que soit ajoutée dans le point 6 du dernier CR, la remarque de Paul Nougaret, par rapport à l'achat d'un véhicule électrique et le fait de prendre en compte que ce n'est pas sans impact écologique.

<u>Point n°2</u>: il convient de voter afin d'accorder à Mr le Maire des délégations complémentaires : celles relatives aux marchés publics, accords-cadres et les contrats d'assurance.

#### Vote pour à l'unanimité

<u>Point n°3</u>: il convient d'autoriser Mr le Maire à signer les documents relatifs au groupement de commande de voirie 2021 pour la rue de Garaste. Mr Dupoux demande si ces travaux seront pris en charge totalement par la mairie. Réponse oui de Mr le Maire.

Vote: 13 pour, 1 abstention

<u>Point n°4</u>:Les élus sont invités à se prononcer pour le groupement d'achat de flyers et de banderoles avec la commune d'Assas, dans le cadre de l'application Info flash dont le but est d'informer et alerter au niveau local d'actualités sur la commune. Madame Cacheux pose la question de l'utilité d'une banderole vis-à-vis du message à transmettre aux citoyens. Monsieur Sauvaire demande si ce type de banderole est réutilisable. Monsieur Tassin évoque la question du prix. N'ayant pas de réelle lisibilité sur les prix, ce point est reporté.

<u>Point N° 5</u>:Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à désigner le Cabinet Territoires Avocats pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal Administratif de Montpellier par des administrés contre une autorisation d'urbanisme que la commune a dû délivrer suite à un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Vote pour à l'unanimité

Point N° 6 : Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de médiation administrative dans le cadre du contentieux de la commune avec la Société Direct Collectivités pour le jeu de cour. Le montant de la prestation est de 500 €. L'objectif de cette médiation est de trouver une entente avec la Société Direct Collectivités. Monsieur Tassin demande qui est à l'origine de cette demande de médiation. Réponse de Monsieur le Maire : la mairie.

#### Vote pour à l'unanimité

<u>Point N° 7</u>: Une consultation a été lancée pour la mission de Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé dans le cadre du projet de réfection des sanitaires de l'école. La société QUALICONSULT SECURITE a fait une proposition de la mission pour un montant de 1 260,00 € H.T. Il convient de valider ce devis, d'inscrire la dépense au budget et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure. Mr DUPOUX indique qu'il pourra fournir des noms de bureaux d'études pour une prochaine consultation.

#### Vote pour à l'unanimité

<u>Point N° 8 :</u> il convient de renouveler le contrat de fourniture de gaz du bâtiment Jules Ferry (Mairie) qui arrive à échéance et er conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat avec ENGIE.

#### Vote pour à l'unanimité

<u>Point N° 9</u>: Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 5 212,85 € H.T et la convention établi par la CESML pour la viabilisation de la parcelle communale où se construit le local des services techniques.

#### Vote pour à l'unanimité

Point N° 10 : \*attribution du lot n°6 marché de construction du local des services techniques

Il convient de valider le devis de plomberie relatif à la construction du local des services techniques municipaux. Une seule entreprise a déposé une offre pour un montant de 4 285,55 € HT. Monsieur Dupoux demande quel est le contenu du devis et soulève qu'il manque un rince-œil. Il faudra vérifier si ce type d'installation est obligatoire en fonction du nombre d'employés.

#### Vote pour à l'unanimité

\*avenant au lot n°2 : une proposition de rectification de charpente pour prise en compte de charge complémentaire d'installation de photovoltaïque a été réalisée par la société VECTEUR BOIS. Le devis s'élève à la somme de 1 601,33 € HT. I convient de valider ce devis complémentaire.

#### Vote pour à l'unanimité

\*assurance dommages-ouvrage : Pour la réalisation des travaux, la commune doit souscrire une assurance dommages-ouvrage. Il convient de valider la proposition de 2 600,00 € TTC faite par la MAIF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à inscrire les crédits au budget.

#### Vote pour à l'unanimité

Points supplémentaires :

Point N° 11 : Entretien du grand frêne et des arbres du boulodrome

Il convient de valider les propositions faites pour le diagnostic et la taille du grand frêne rue des écoles ainsi que l'entretien de 14 arbres sur le périmètre du boulodrome. Il s'agit notamment de taille visant à l'enlèvement du bois mort et l'éclaircie des houppiers. Il est précisé que pour la taille du frêne, la mise à disposition de personnel communal est requise afin de sécuriser le chantier et qu'il puisse procéder à l'enlèvement avec mise en décharge des végétaux. Ceci diminue financièrement le devis proposé.

La proposition retenue pour le grand frêne établie par l'entreprise Sophie Elagage s'élève à 1000 € HT.

Pour le boulodrome, la proposition retenue est celle de l'entreprise MV pour les arbres du boulodrome, ainsi qu'un cyprès er mauvais état à côté du transformateur de l'école et un sophora à côté de chez Mr Romain GRIMAL. Il s'élève à 1340 € TTC. Mr CAUSSIL demande si il y a un délai pour tailler les arbres : réponse de Paul NOUGARET non.

#### Vote pour à l'unanimité

#### Questions diverses et informations:

Monsieur le Maire nous rapporte la démission des délégués des parents d'élèves

Michel Garcia nous explique que le fossé destiné à recueillir les eaux usées du futur atelier technique n'est pas adapté. Une demande de devis a été faite pour passer, en gravitaire, par la rue du petit bois. Ce devis entrainerait un surplus de 7847 € HT, déduction faite du montant des travaux de raccordement initial par le fossé. Il est précisé qu'il faut voir avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour le réseau eau usées de la rue du Petit Bois étant donné qu'elle a la compétence assainissement.

Michel Pronost nous rapporte que suite à la dernière commission des eaux de la CCGPSL, la source du Lez est à son potentie maximum pour alimenter la ville de Montpellier. La ressource est à ce jour dégradée et ne peut être compensée. Un projet de forage entre Combaillaux et à St Gély du Fesc est envisagé pour suppléer la source du Lez. Il indique qu'il faut diminuer le tirage en eaux. Il ajoute que la CCGPSL se prépare à créer une SEM (société d'économie mixte) pour l'eau potable et les eaux usées avec une possibilité de passage en régie en 2024. Il termine en précisant que Mr GALLAND, directeur du service eau et assainissement à la CCGPSL, est dans cet état d'esprit.

Par ailleurs, Michel Pronost revient sur l'essai du camion électrique Goupil auprès des employés . Seul Joël était présent. Il décrit le type de véhicule avec une vitesse limitée à 50 km/h, une autonomie de 40 km et une charge utile d'une tonne. Des questions se posent notamment sur la vitesse du véhicule (50 km max) et l'autonomie dans le cas où Joël et Damien devraient sortir du village.

Est indiqué également que pour bénéficier d'une prime à l'achat (30% du prix d'achat), il faut justifier de la destruction d'ur véhicule et que le fournisseur soit de la région Occitanie.

Monsieur Nougaret évoque le fait de bien se poser la question quant au réel besoin de ce véhicule et s'il est bien adapté aux usages de la municipalité.

Est évoqué également le mauvais état du véhicule actuel.

Monsieur Dupoux met en avant qu'un véhicule utilitaire électrique serait plus adapté qu'un camion.

Le sujet est mis en réflexion.

Monsieur TASSIN souhaiterait une autre visite du territoire un samedi matin. Il est proposé que la date du samedi 20 mars 2021 de 10 h 30 à 12 h.

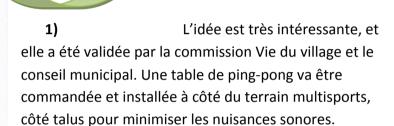
Monsieur PRONOST indique qu'il sera absent du 18 au 28 mars 2021.

Séance clôturée à 20h00

# LA BOÎTE A IDEES

Une table de pais pors mois man que à Sait Vaux. A côte- du City pai exeple, elle carplete cit le pôle "Indique". La Name pent un sistalles une?







- **2)** Concernant la galerie de portraits des anciens maires du village, ne comportant que des hommes, il est bien évident que le portrait de Mme Véronique TEMPIER, qui a effectué 4 mandats dont 3 de Maire, va trouver sa place dans cette galerie, la « logistique » est en cours...
- **3)** L'idée de concert lors du marché a bien évidemment été évoquée, compte-tenu du nombre de musiciens habitant le village. Cela ne dépend que des conditions sanitaires imposées actuellement...
  - 4) « Une épicerie fixe, une halte garderie, une ludothèque » :
- L'épicerie fixe a été tentée par le passé (à 4 reprises) et abandonnée faute de clientèle. Le marché du jeudi semble un bon compromis...
- Une halte garderie : merci de vous renseigner en mairie, un service existe...
- La ludothèque : la bibliothèque fait déjà beaucoup de choses, Pour le reste, des associations sont sûrement capables de proposer ce qui vous manque...
- **5)** Un espace fermé de jeux d'enfants : à l'étude dans le projet d'aménagement de l'esplanade. Mais il y a déjà le « jardin du Poulaillou ».

# LA PAROLE EST A VOUS

#### Le flamant morose

Les flamants osent se pavaner sur les étangs de notre belle région, toujours à la recherche des artémies qui leur donnent cette belle couleur.

Le flamant pratique la filtration de l'eau et de la vase pour se nourrir, grâce à un bec particulier (unique parmi les oiseaux), muni de lamelles fonctionnant à la manière des fanons de baleine.

Les flamants sont grégaires mais comme chez les hommes, il y a les rejetés, les trop grands, trop gros, trop roses,... et le flamand de notre histoire, vit seul en marge du groupe dans un coin de la lagune.

L'étang de Thau (en occitan : Estanh de Taur) est le plus grand plan d'eau de la région Occitanie. C'est le haut lieu de production d'huitres et de moules, malheureusement souvent pollué par la malaïgue. Ce phénomène causé par les chaleurs caniculaires et l'absence de vent est aggravé par les embâcles et autres « bouchons » naturels qui empêchent l'eau de mer de bien circuler. C'est là, qu'intervient notre flamant, qui, pour trouver sa nourriture quotidienne, se met à déplacer ces obstacles avec beaucoup d'énergie et d'obstination. Son remueménage attire ses congénères qui venant à sa rescousse nettoient toute l'entrée de l'eau salée. Le phytoplancton est présent en abondance, la colonie n'a plus besoin de migrer, notre flamant est intégré.

J.P. Dugarin

Voilà un texte digne du dernier « Où est l'bec ? »...

Tableaux : B.Pallarès







Les hirondelles sont de retour depuis le 29 mars.

Elles sont rentrées de leurs lointaines migrations africaines et survolent à nouveau notre vieux village. Les hirondelles, dit-on, ne font pas le printemps. Elles y participent pourtant en nous enchantant de leurs gazouillis et de leurs acrobaties aériennes. Et elles nous rappellent, en cette période si vaste d'incertitudes, les merveilleuses permanences de notre monde.

# Jacques Tassin



Photo Anne Tassin

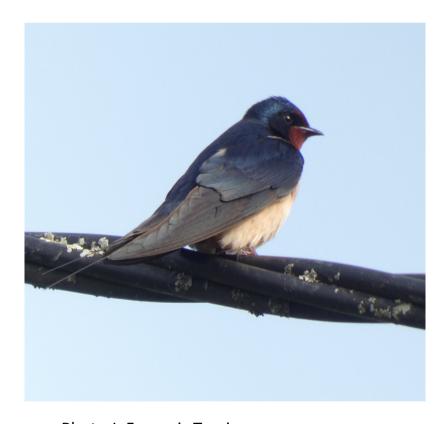


Photo J. François Tassin

# POUR FINIR SUR QUELQUES SECONDES DE BEAUTE DANS CE MONDE DE SECURITE SANITAIRE...











LE BULLETIN

Direction de la publication :

Bruno PALLARES, Frédéric CAUSSIL

Rédaction : Bruno PALLARES



## Mairie de St Vincent de Barbeyrarques

88 Rue des Ecoles

34730 St Vincent de Barbeyrarques

Tél: 04.67.59.71.15

mairie.st.vincent@wanadoo.fr

site: www.saintvincentdebarbeyrarques.fr Secrétariat de Mairie ouvert au public

Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

#### **BLOC NOTES:**

#### RECENSEMENT MILITAIRE :

Les Françaises et les Français nés en Mai, Juin ou Juillet 2005 sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Doivent être régularisés les jeunes filles et les jeunes gens omis, nés avant le mois de Mai 2005.

En cette période de crise sanitaire du coronavirus COVID-19, nous demandons à toute personne concernée de se recenser via le site www.majdc.fr

Vous pouvez aussi télécharger directement sur le site commune internet www.saintvincentdebarbeyrargues.fr notice la individuelle à compléter, dans l'onglet « Démarches » puis « Etat Civil » puis « Recensement militaire -JDC ». Vous pourrez ensuite la retourner par mail à la Mairie l'adresse suivante: mairie.st.vincent@wanadoo.fr accompagné des scans des justificatifs suivants: livret de famille, carte d'identité recto/verso et justificatif de domicile.

L'attestation de recensement vous sera remise directement dans votre boîte aux lettres et elle permettra l'inscription à l'auto-école pour le passage du permis de conduire, ainsi que pour les examens tel que le baccalauréat.



#### Agenda

Rentrée scolaire (primaire) : Lundi 26 Avril Marché du jeudi, de 16 à 19h sur l'esplanade Paëlla vendredi devant la mairie, privilégiez la commande, « pick and collect » dès 18H

Bruno PALLARES et sa famille remercient tous ceux qui leur ont manifesté affection et soutien à l'annonce du décès de Pierre PALLARES, survenu le 15 avril 2021

# N'hésitez pas à surfer sur le site du village : www.saintvincentdebarbeyrarques.fr



